

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt trois
en exercice : 19 le vingt février à dix-neuf heures trente,
présents : 15 le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS
votants : 19 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 février 2023.

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, M. MARTICORENA Jean-Claude, Adjoints. M. AUTISSIER Bertrand, Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BURGAUD Véronika, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel.

ABSENTS EXCUSES : Mme CAMUS Katy (pouvoir à Mme GATET), M. GROS Gérémy (pouvoir à M. ORENGIA), Mme BIEUVELET Laetitia (pouvoir à M. BOITON), M. PEYRE Bernard (pouvoir à M. RIGOUDY).

Secrétaire : M. AUTISSIER Bertrand.

DELIBERATION N° 2023 – 07

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « AVSR Basket »

Mme le Maire rappelle que l'Association « Ampuis Vienne Saint Romain Reventin Basket » organise du 7 au 10 avril 2023 la 20^{ème} édition de son tournoi annuel international U18 masculins dans les gymnases de St Romain, d'Ampuis et de Reventin-Vaugris. Pour la 1^{ère} fois, un tournoi international féminin U18 sera conjointement organisé.

L'Association a fait parvenir en Mairie une demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation de cet évènement.

Considérant que ce tournoi regroupe de nombreuses équipes françaises et étrangères,

Considérant que pour permettre au plus grand nombre de public d'assister à ces matchs de qualité, l'entrée reste gratuite,

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € afin d'aider l'Association à équilibrer son budget pour cette organisation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « AVSR Basket » pour l'organisation du tournoi international U18 masculin et féminin prévu du 7 au 10 avril 2023,
- Dit que la dépense de cette subvention sera imputée sur les crédits inscrits au compte 65748 du Budget 2023,
- Dit que l'association devra fournir une justification de l'emploi de la subvention et un bilan de ce Tournoi,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme;

En mairie, le 21 février 2023.

Mme la Maire,
Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 24/02/2023
- après télétransmission électronique le 23/02/2023
- et mise en ligne sur le site de la Commune le 24/02/2023